

Débat du jour au Parlement européen concernant la motion de censure (11 janvier 1999)

Légende: Quelques députés réagissent lors d'un débat concernant la motion de censure sur la gestion de la Commission en janvier 1999.

Source: EUROPARL - Service de presse. Info Session - Débat du jour. [EN LIGNE]. [s.l.]: Parlement européen, [30.06.2000]. Disponible sur <http://www.europarl.eu.int/dg3/sdp/journ/fr/1999/n9901112.htm>.

Copyright: (c) Parlement européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debat_du_jour_au_parlement_europeen_concernant_la_motion_de_censure_11_janvier_1999-fr-da75f293-0cc5-473e-a221-6978c1852b19.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2014

Débat du jour au Parlement européen concernant la motion de censure (11 janvier 1999)

Motion de censure - Doc. B4-1165/98

Mme Pauline GREEN (PSE, RU), au nom de son groupe, a précisé que la censure était une déclaration claire quant à la compétence ou l'absence de compétence de la Commission européenne. La motion de censure permettra de demander à ceux qui pensent que la Commission est coupable, d'assumer leurs responsabilités. Mme GREEN a précisé qu'il est vital, pour un fonctionnement équitable, que la Commission travaille en étroite collaboration avec le Parlement européen et le Conseil. C'est maintenant qu'il faut décider si la Commission est capable de faire son travail.

Soulevant la faiblesse des Traités, puisqu'en effet la Commission ne peut pas demander le vote de confiance, Mme GREEN a demandé qu'une telle procédure soit, dans le futur, prévue par les Traités.

Mme GREEN a demandé que des règles de transparence soient instaurées avant fin mars 1999. Par ailleurs, Mme GREEN rappelle l'importance de protéger les sources d'informations ainsi que ceux à qui s'adressent les informations. Ce qui n'a sans doute pas été respecté, au vu des manipulations qui ont eu lieu dans certaines affaires. Il s'agit de rétablir la confiance et ce sous les auspices conjoints du Parlement européen et de la Commission. Il faut un débat et prévoir un calendrier de négociations entre la Commission et le Parlement européen.

En présentant la motion de censure qu'il a déposée, M. Hervé FABRE-AUBRESPY (I-EDN, F) a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une véritable motion de censure, sans ambiguïté, et non pas d'une motion de confiance déguisée. Il a également insisté sur le fait que des représentants de tous les groupes politiques avaient signé cette motion de censure (9 GUE/NGL, 1 PSE, 13 Verts, 2 ARE, 2 ELDR, 4 UPE, 11 PPE, 16 I-EDN et 11 non- inscrits). Les signataires représentent, à l'exception du Grand-Duché de Luxembourg, l'ensemble des pays de l'Union européenne.

M. FABRE-AUBRESPY estime que sa motion de censure tire en toute logique la conséquence du vote intervenu le 17 décembre par lequel le Parlement a refusé de donner décharge à la Commission sur le budget 1996. [...]

En conclusion, il estime que ce qui est en cause, c'est la crédibilité du Parlement européen et la confiance que les citoyens peuvent avoir en l'Union européenne et ses Institutions. Il estime que le fait de voter la motion de censure qu'il a déposée ne peut que renforcer la construction de l'Union européenne.

Au nom du groupe PPE, M. Wilfried MARTEN (B) a dénoncé une manœuvre politique qui ne profite ni à la Commission, ni au Parlement européen, mais qui nous place devant une crise profonde. Il estime que la transformation du débat sur la décharge en querelle politique constitue une erreur. Il a rappelé que son groupe maintient sa confiance à la Commission pour réaliser les mesures de réforme promises.

M. MARTENS a assuré le Président de la Commission qu'il existait toujours une majorité des deux tiers des membres du Parlement pour travailler, avec lui, à l'approfondissement de la construction européenne.

Il estime que cette motion de confiance déguisée est utilisée pour protéger certains commissaires. Il considère que, si une majorité du Parlement se prononçait contre la Commission, cela constituerait une véritable catastrophe.

M. MARTENS a encore tenu à souligner que ce qui était en cause aujourd'hui, ce n'était nullement les résultats politiques engrangés par la Commission. Il a cité la réalisation de l'euro, le pacte de confiance pour l'emploi, l'Agenda 2000 et la préparation de l'élargissement.

Il a mis en avant l'héritage de mauvaise gestion à laquelle cette Commission a été confrontée. M. MARTENS a demandé au Président de la Commission de s'engager à faire table rase de cet héritage et à

regagner la confiance. La Commission doit relever un double défi. Il n'y a pas de place pour une approche douce de ces problèmes et la Commission dispose de peu de temps pour mettre en oeuvre les propositions qu'elle a formulées. C'est pourquoi M. MARTENS demande qu'un calendrier précis soit présenté.

M. Patrick CO (ELDR, Irl.), au nom de son groupe, a estimé que le débat est douloureux pour certains mais qu'il s'agit d'un débat nécessaire. Le Parlement européen et la Commission sont des alliés naturels mais la Commission européenne s'occupe de la gestion quotidienne et le Parlement européen doit veiller à la responsabilité politique. La Commission doit donc rendre des comptes. Il est normal que des tensions existent. Ce débat sur la confiance ouvre des perspectives élargies.

Nous sommes passés, a estimé M. COX, d'une politique comptable à une politique de responsabilité. La Commission européenne est un collège de commissaire qui fonctionne selon un principe de responsabilité collective. Des responsabilités personnelles, comme on en voit dans des gouvernements nationaux par exemple, sont considérées comme une force et non comme une faiblesse. Le Parlement européen demande qu'il soit possible de censurer les commissaires individuellement.

M. COX a demandé un jugement politique: la mauvaise gestion durera tant que les commissaires, individuellement, peuvent noyer leurs responsabilités dans une responsabilité collective.

Au nom du groupe GUE/NGL, *M. Joaquim MIRANDA* (P) a souhaité que le Parlement européen soit logique et qu'il reste dans la cohérence de sa décision de décembre. La Commission doit dès lors fournir des éléments circonstanciés sur tous les points repris dans le rapport ELLES.

Sans suivre l'ensemble des arguments développés par le groupe socialiste, son groupe estime que la démarche suivie est celle qui s'imposait. La majorité du groupe GUE/NGL pense qu'il n'est pas possible, dans les circonstances actuelles, de voter la confiance. On ne peut s'éloigner de la logique qui découle du vote de décembre.

Mme Magda AELVOET (Verts, B), au nom de son groupe, a relevé que si la Commission a une responsabilité décisive, aujourd'hui le Parlement européen a plus de pouvoir et en est conscient. La discussion porte sur le point de savoir si une Commission contestée et faible est apte à construire l'Europe. Mme AELVOET précise que le groupe des Verts est favorable à la motion de censure.

Au nom du groupe ARE, *Mme Catherine LALUMIÈRE* (F) a estimé qu'il n'était pas facile d'être juste dans un climat délétère, tous les coups semblent permis. Être juste consiste d'abord à demander à la Commission de fournir enfin toutes les explications nécessaires et de reconnaître ses erreurs de gestion. Il faut savoir s'il y a eu des fraudes ou des malversations et, le cas échéant, qui les a commis. Ce besoin de transparence est une exigence démocratique. Toutefois, être juste ne revient pas à se lancer dans une action désordonnée.

Mme LALUMIÈRE estime que le pugilat auquel on assiste aujourd'hui ne respecte pas grand chose. Certaines des accusations qui sont lancées aujourd'hui sur la foi de ragots ne sont pas toujours sérieuses. Il faut des preuves pour accuser quelqu'un et suivre les procédures légales en respectant les droits de la défense.

Son groupe ne pourra accepter un projet de résolution qui vise nommément deux commissaires, cela sans que les règles de droit aient été respectées. Il ne faut pas passer de l'impunité inadmissible à des condamnations sans preuves. Mme LALUMIÈRE espère que le Président de la Commission pourra donner au Parlement les réponses que ce dernier attend depuis trop longtemps, ceci afin de restaurer la confiance. La majorité de son groupe déterminera son vote avec le souci de défendre, autant que faire ce peu, la crédibilité des institutions.

M. Eric PINEL (NI, F) a rappelé que des non-inscrits avaient déjà dénoncé le silence de la Commission dans certaines affaires, et notamment dans l'affaire de l'ESB. Il a relevé l'existence de graves irrégularités dans de nombreux programmes. M. PINEL a réclamé une démission en bloc d'une Commission donnant l'image d'une bureaucratie qui masque de nombreuses fraudes et infractions. Il a précisé que rejeter la décharge et

voter la censure était deux procédures distinctes mais nécessairement liées.

Le Président SANTER a reconnu que la confiance entre les institutions avait été mise à mal et qu'il était prêt à prendre sa part de responsabilité dans cet état de chose. M. SANTER demande à être jugé sur son action et sur son bilan. L'Euro, l'expression d'une Europe qui gagne, est devenue réalité. Dans ce domaine, la Commission a, depuis le début, joué un rôle de premier plan. L'emploi, figure également au nombre des dossiers par rapport auxquels l'action de la Commission a permis d'engranger des résultats positifs. Le processus d'adhésion le plus ambitieux de l'histoire européenne a été lancé.

Les événements autour de la décharge 1996 montrent qu'il avait raison de mettre en place des programmes ambitieux de modernisation de la gestion de la Commission. Il estime avoir fait plus de réformes en quatre ans que pendant les 40 années qui ont précédé. La Commission a besoin de la confiance pour travailler.

M. SANTER a ensuite rappelé les grands axes de l'initiative "la Commission de demain" lancée par son institution. Le Président de la Commission a répondu de façon précise aux points 26 et 27 du projet de résolution du rapport ELLES par un programme en huit points.

- Il présentera au futur président désigné une proposition complète et argumentée sur la structure des portefeuilles et l'organisation des services. Un screening exhaustif des activités et services de la Commission a été entrepris dès 1997.

- Son deuxième point touche au personnel de l'institution. Il faut se poser la question des moyens en personnel. Le Président de la Commission a souligné que "si nous avons eu des difficultés de gestion, c'est aussi parce que la Commission a trop souvent accepté des missions sans en avoir les moyens suffisants en terme de personnel".

- M. SANTER compte mettre en place un dispositif d'ensemble régissant le travail des commissaires, des cabinets et des services. Ce dispositif comportera trois codes de conduite.

- De même, M. SANTER a suscité il y a plusieurs mois, l'élaboration d'un code de conduite applicable aux fonctionnaires.

- La Commission proposera également d'ici fin janvier 1999 un calendrier portant sur la modernisation de l'administration. La question des nominations dans l'administration constitue le cinquième point du programme du Président de la Commission.

- En ce qui concerne la gestion budgétaire, M. SANTER formulera une proposition formelle avant la fin du premier semestre 1999 sur la refonte du règlement financier. Il établira rapidement des règles claires et transparentes en matière de recours à du personnel extérieur. En ce qui concerne les bureaux d'assistance technique (BAT), un vade-mecum général sur ces bureaux sera présenté au printemps. [...]

- En matière de lutte contre la fraude, M. SANTER a rappelé que la lutte anti-fraude a été significativement renforcée. Les autorités judiciaires ont été, dix fois en quatre ans, saisi de cas de fraude présumée impliquant des agents de la Commission. Le personnel de l'UCLAF a été multiplié par trois. Le Président de la Commission partage le point de vue du Parlement selon lequel dans cette matière "il ne suffit pas d'être bon, il faut être irréprochable". C'est pourquoi, il estime important qu'un accord soit trouvé le plus rapidement possible quant à l'instauration d'un office interinstitutionnel autonome.

Mme Diemut THEATO (PPE, D) a insisté sur la question principale qui est celle de la confiance et a estimé que celle-ci avait été malmenée. Mme THEATO a rappelé que son groupe et que la commission du contrôle budgétaire ont toujours prôné des politiques constructives. Le débat qui vient de se dérouler a permis de faire ressortir des informations. Cela aurait pu être fait plus tôt. Elle a regretté que les anomalies soient révélées par les médias.

La motion de censure n'est, selon Mme THEATO, pas une bonne procédure. Il faut avancer coude à coude

entre Institutions. Les engagements énoncés à ce jour doivent pouvoir être respectés, et ce de manière effective. Il s'agit d'un test de bonne volonté.

M. Jean-Antoine GIANZILY (UPE, F), après avoir rappelé qu'au cours des trois dernières années la Cour des Comptes a refusé la déclaration d'assurance, a déclaré que les propos qui viennent d'être tenus par le Président de la Commission seront examinés avec beaucoup d'attention par le groupe UPE. Il craint toutefois que le Président de la Commission n'ait pas bien mesuré l'ampleur de la gravité de la situation. Il regrette que la Commission n'ait pas pris les mesures destinées à faire taire rapidement les rumeurs avant que celles-ci n'enlèvent de manière démesurée.

M. GIANZILY a exprimé sa déception suite au discours du Président SANTER. Ceci étant, il estime que la motion de censure est une arme disproportionnée tant que toute la lumière n'aura pas été faite sur les affaires. Toutefois, dans cette situation exceptionnelle, on pouvait attendre de la part de la Commission des mesures exceptionnelles qui n'ont pas été présentées.

Mme Magda AELVOET (Verts, B) a estimé que le débat n'est pas superficiel mais qu'il s'agit de la question fondamentale de l'analyse politique que fait la Commission de la situation dans laquelle elle se trouve. Cependant, les réponses données sont loin d'être suffisantes et l'intervention du Parlement européen est légitime.

Mme Catherine LALUMIÈRE (ARE, F) a déclaré que le Président SANTER lui posait un cas de conscience. Les engagements et les promesses seront examinés très soigneusement mais le bilan de ce qui a été fait est peu précis.

En conséquence, son groupe choisira ce qui apparaîtra comme étant la moins mauvaise solution pour consolider la confiance dans les Institutions. Le vote de la motion de censure est une formidable tentation mais n'est peut-être pas le meilleur moyen de consolider cette confiance.

Mme LALUMIÈRE a enfin déploré que la Commission ait attendu si longtemps et qu'on n'en serait peut-être pas là si elle avait réagi plus vite et avec plus de clarté.

Mme Ulla SANDBÆK (I-EDN, DK) s'est déclarée peu impressionnée par les promesses et les engagements du Président SANTER. Ces propos ont été tenus chaque fois qu'il y avait un problème budgétaire. En conséquence, elle pense qu'il faut voter la censure.

M. SANTER, pour répondre aux questions, a insisté sur le fait que la Commission n'a pas attendu la pression du Parlement européen pour faire des propositions. La Commission, dès 1995, a modernisé son administration et s'est engagée à être plus opérationnelle.

Le Président de la Commission a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas généraliser l'existence des fraudes et qu'il ne faut pas jeter le discrédit sur tous les bureaux coopérant avec la Commission (par exemple les ONG). Il s'agit de quatre cas soumis à la justice et qui correspondent à une époque où la Commission devait faire face à de nombreux problèmes par ailleurs.